

[Text]

Now the question is, did we run too far. I discussed with the members here, taking the idea and extending it, and the suggestion has been made—by myself, but it seems to meet with approval—that this Committee at the moment acts as a policeman after the event and attempts to capture criminals, to pin a crime on them and then send them off hopefully to the reformatory to improve their knowledge and skills and understanding.

Mr. Baker: We suspend sentence. Parole and things of that nature.

The Joint Chairman (Mr. Baldwin): That is right. Now the question has arisen, is there not another better role for us, in addition to this, of trying to prevent the crime. It involves, of course, the very interesting point which we discussed before and in respect of which you moved a motion. It involves such things as, which is collateral to and probably related to, the extensive use of the social insurance number, which has now gone far beyond what was ever contemplated. In some private sources and in other areas of government, provincial and municipal, this has now become almost an epidemic; it is raging. It is raging, and maybe it is going to kill the patient.

There are many other related issues, and the question has arisen, should this Committee try to seek, from the House of Commons and the Senate, additional terms of reference which would permit us to include in our duties the sort of ideas you put forward in connection with the motion we were asked to consider; namely, to act as a special committee of scrutiny in respect of the enabling clauses in bills. To seek out reasons, to find out why they wanted those powers and what they were going to do with them and for what purpose and so on. Secondly, to see what was happening to such things as social insurance numbers.

This should fit in well with the government's attitude. At the First Ministers' Conference, the Government of Canada, as well as the governments of the provinces, did agree that they would look at the whole question of regulations: how far they were going, to what extent they constituted impediment to business and probably some danger to personal liberties. We have since found out that this was referred to the Economic Council of Canada, which has started some studies. They are not, in my opinion—and I think that is shared by my co-Chairman, who examined them as well—the kind of studies we would be interested in. They deal with the socio-economic aspects of it. They will, I think, go on for years and years and years. The Economic Council and the Privy Council are doing some studies, I do not think the kind of things we are interested in. The Canadian Manufacturers Association. Senator Godfrey was telling us about other organizations; the Canadian Bar is looking at that.

Our Committee, if properly instructed, would likely be the most logical place at which we could look at these things before they would become fixed in our system, and I was thinking of ways and means of bringing this about. It is all

[Translation]

Il s'agit maintenant de savoir si nous l'avons portée trop loin. J'en ai parlé avec les membres ici présents, retournant la question dans tous les sens et on a soutenu, non seulement moi-même, car les autres semblaient d'accord, que notre Comité, à l'heure actuelle, joue plutôt le rôle du policier qui arrête les criminels après leur forfait pour ensuite les envoyer à l'école de réforme où ils amélioreront, nous l'espérons, leurs connaissances, leur compétence et leur compréhension.

M. Baker: Condamnations avec sursis, quoi! Libérations conditionnelles et autres choses du genre.

Le coprésident (M. Baldwin): Exactement. Nous nous sommes donc demandé si nous ne pourrions pas jouer un rôle plus intéressant, à part celui que nous avons déjà, c'est-à-dire essayer de prévenir le crime. Évidemment, cela nous ramène à la question très intéressante dont nous discutons tout à l'heure et à propos de laquelle vous aviez proposé une motion. Il s'y rattache aussi quelques questions afférentes comme celle de l'utilisation étendue du numéro d'assurance sociale qui sert beaucoup plus qu'il n'avait été prévu à l'origine. Dans certains cercles de l'entreprise privée, sans parler des gouvernements provinciaux et municipaux, c'est presque une épidémie qui fait rage. A tel point, qu'on réussira peut-être à tuer le patient.

Il y a bien d'autres questions qui se rattachent à cette première et nous nous sommes demandé si notre Comité ne devrait pas chercher à obtenir de la Chambre des communes et du Sénat un mandat additionnel qui nous permettrait d'ajouter à nos sujets d'étude le genre d'idées dont vous nous avez saisis avec cette motion que vous nous avez proposée; c'est-à-dire, d'agir en qualité de comité d'étude spécial en ce qui concerne les dispositions habilitantes des projets de lois. En somme, nous chercherions à savoir pourquoi les gens veulent ces pouvoirs, ce qu'ils en feront, quels sont leurs buts et tout le reste. Deuxièmement, nous étudierions ce qui se passe dans les domaines comme celui du numéro d'assurance sociale.

Cela cadrerait très bien avec l'attitude du gouvernement. Lors de la Conférence des premiers ministres, le gouvernement du Canada et ceux des provinces ont décidé de concert qu'ils étudieraient toute cette question de réglementation: jusqu'où va-t-on en ce domaine, jusqu'à quel point cela peut créer des obstacles dans le monde des affaires, sans parler du danger que cela peut poser dans le domaine des libertés personnelles. Nous avons appris depuis que tout cela était renvoyé pour étude au Conseil économique du Canada qui a déjà commencé à faire quelques études. A mon avis et à celui du coprésident qui s'est aussi renseigné à ce sujet, il ne semble pas qu'il s'agisse du genre d'étude qui pourrait nous intéresser. Elles portent plutôt sur les aspects socio-économiques de la question. D'ailleurs, je crois que ces études se prolongeront pendant des années. Le Conseil économique et le Conseil privé étudient la question, certes, mais je ne crois pas qu'il s'agisse du genre de chose qui pourrait nous intéresser. Il y a aussi l'Association canadienne des manufacturiers. Le sénateur Godfrey nous a parlé aussi d'autres organismes: le Barreau canadien, par exemple.

Notre Comité, s'il en avait le mandat, serait l'organisme qui, le plus logiquement, pourrait étudier ces questions avant qu'elles ne soient imbriquées dans le système, et je me demandais justement ce que nous pourrions faire à cette fin. Il est